

Compte-rendu

Séminaire organisé par IDEAL Connaissances

Dématérialisation des cartoguides randonnée :

Enjeux juridiques et techniques

8 avril 2011 – Paris

Médiateur des pratiques existantes et émergentes, IDEAL Connaissances a pour vocation d'accompagner l'échange de savoir-faire des collectivités territoriales sur différents domaines de compétences.

Afin de participer au développement d'une économie de la connaissance, IDEAL Connaissances a mis en place différents outils :

- le fonctionnement en réseau,
- l'utilisation croisée des savoir-faire,
- la circulation des idées.

IDEAL Connaissances a proposé, le 8 avril 2011, une journée de formation et d'échanges permettant de **répondre et/ou de débattre des questions juridiques et techniques de la dématérialisation des supports cartographiques**, instrument de base pour les pratiques de randonnées en milieu naturel (pédestres, à vélo, équestres, ...).

Les évolutions technologiques permettent aux collectivités et aux organismes touristiques institutionnels de promouvoir leurs sentiers de randonnée via de multiples supports dont celui d'internet. Mais pour autant, peut-on passer du « tout papier » au « tout numérique » ?

Comment se définit la propriété intellectuelle des itinéraires et quels sont les droits et devoirs des collectivités ? Sous quelles conditions peut-on utiliser les données géographiques de l'IGN ? Dans une logique partenariale avec la FFRandonnée, comment optimiser la promotion des itinéraires sur son territoire ?

Le programme

Cartoguides et itinéraires téléchargeables : propriété intellectuelle, droits et devoirs des collectivités

- Laurence TELLIER-LONIEWSKI, Avocat, directrice du pôle Propriété intellectuelle, chez Avocats Alain BENSOUSSAN

Actuellement, la situation des droits et des devoirs relative à la propriété intellectuelle des cartoguides et des itinéraires téléchargeables est confuse.

La diversité des sources (l'origine des acteurs et des technologies employées), leur provenance, le type de données brouillent la lisibilité de la propriété intellectuelle des informations et augmentent les risques juridiques. En effet, la facilité d'accès de ces informations ne conduit pas obligatoirement à la totale liberté de leur utilisation.

Le traitement et l'utilisation des données cartographiques conduisent à la mise en place de procédures légales et contractualisées.

Le principe fondamental est de protéger, par le droit d'auteur, des données géographiques originales.

Dès que l'on souhaite proposer des cartoguides ou itinéraires en téléchargement, Laurence TELLIER-LONIEWSKI préconise de suivre les conseils suivants :

- Une politique claire de diffusion des données,
- Une démarche systématique d'identification des droits des tiers appuyée sur des outils simples,
- Des contrats types d'acquisition de droits,
- Des actions de sensibilisation interne,
- Des conditions générales de diffusion.

Quel avenir pour les cartoguides face à l'évolution des technologies et des attentes des pratiquants ?

- Eric BOUCHET, Responsable des études, ALTERESPACE

75 % des marcheurs se promènent moins de 3 h 30 par jour. Plus de la moitié profite de la randonnée pour découvrir des sites naturels, des monuments ou des musées.

La clientèle touristique suit un cheminement particulier appelé « le parcours d'informations » :

- 1-le client rêve de sa destination,
- 2-le client s'informe, il prépare et il réserve,
- 3-le client pratique,
- 4-le client partage.

Pour chacune de ses étapes, les pratiquants vont avoir à leur disposition, à l'avenir, une large palette d'outils technologiques (images, vidéo, outils de visualisation, GPS, disponibilité en temps réel, guidage, alertes, ...) notamment sur les smartphones.

Cette chaîne de services suppose la création et l'interfaçage de bases de données permettant des saisies uniques et des mises à jour régulières.

Le cœur de ce système d'informations numérique sera composé par la base de données.

Cette base de données sera alimentée par :

- des informations permanentes,
- des informations en temps réel,
- des informations de sécurité,
- des informations ponctuelles.

Cette base de données va alimenter les sites internet, des écrans vidéo, les smartphones,...

Sans être en véritable concurrence avec les topoguides traditionnels, les topoguides numériques devraient se généraliser rapidement. Leur principal frein concerne la connexion et l'autonomie. Par contre, ils offrent un large éventail de services mais ils supposent leur intégration à un système d'informations numériques.

La FFRandonnée Pédestre : projet numérique et relations avec les collectivités

- Séverine IKKAWI, Directrice déléguée, FFRP

Afin de participer (voire de peser) dans les évolutions technologiques qui prennent pied dans le secteur de la randonnée pédestre, la FFRandonnée, reconnue, depuis de nombreuses années, pour son travail d'éditeur de topoguides sur tout le territoire français s'est lancée dans un profond processus de mutation.

L'objectif affirmée de la FFRandonnée est de passer d'un métier d'éditeur de topoguides à celui de fournisseur de contenus.

Au préalable et pour évoluer vers ce nouveau métier, elle doit clarifier 2 aspects essentiels :

- L'aspect juridique : définir clairement la limite de propriété des données qu'elle possède afin d'assurer notamment la cession de droits,
- La construction d'un nouveau modèle économique intégrant les collectivités et un prestataire technique.

Les conditions d'utilisation des données géographiques numériques de l'IGN

- Marc SANDRIN, Directeur commercial, IGN,

L'IGN est un établissement public administratif sous tutelle du Ministère du développement durable.

Les missions principales sont :

- L'implantation et l'entretien des réseaux géodésiques de référence (point géodésique : point situé dans chaque ville de France à partir duquel sont calculées toutes les distances avec les autres villes) et la diffusion des informations correspondantes,
- La réalisation périodiquement de la couverture photographique aérienne de l'ensemble du territoire national,
- La constitution, la mise à jour et la diffusion des bases de données géographiques et les fonds cartographiques de référence,

- La gestion de la photothèque nationale et de la cartotheque,
- La gestion d'activités de R&D en information géographique,
- La participation aux travaux d'organisation et de normalisation de l'information géographique,
- La direction des activités de l'école nationale des sciences géographiques.

Les données de l'IGN sont présentes :

- Sur papier,
- Sur internet,
- Sur smartphone,
- Sur PDF,...

L'IGN est l'opérateur du site internet « géoportail » : portail web public permettant l'accès à des services de recherche et de visualisation de données géographiques ou géolocalisées.

IGN a élaboré un API (langage informatique) Géoportail spécifique pour le web. Cet outil est une bibliothèque de code permettant d'enrichir un site Internet d'une cartographie dynamique.

L'API Géoportail est accessible gratuitement pour tous les sites internet non commerciaux, ouverts ou internes. Il permet d'aspirer sur son site tous les contenus du géoportail (cartes, photos, parcellaire, routes, ...).

IGN propose un service 3D en ligne pour :

- Localiser des événements sur un territoire,
- Informer sur des événements,
- Présenter les circuits touristiques.

Les cartes, photos aériennes, la recherche par adresse ou nom de lieu sont des données qui commencent à être consultées depuis les smartphones.

Le référentiel, à grande échelle d'IGN, est utilisable gratuitement pour les organismes exerçant des missions de service public n'ayant pas de caractère industriel ou commercial.

Le partenariat dans le département de l'Hérault CG/CDRP pour la promotion des itinéraires de randonnée

- **Bernard WOUTS**, Chef du service activités et sports de nature, CG de l'Hérault

Depuis plusieurs années, le Conseil général de l'Hérault et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre travaillent en partenariat pour entretenir et baliser les sentiers de randonnée.

Depuis quelques années, un nouvel outil est utilisé dans la gestion et la création de nouveaux tracés : le SIG Rando. Cet outil recense les tracés, les conventions, les travaux d'entretien et la signalétique.

Les circuits inscrits au PDIPR sont progressivement intégrés au PDESI (voir en annexe) qui conjugue sports de nature, environnement et valorisation touristique.

Hormis les incontournables topoguides réalisés par la FFRP, le CDRP, le Conseil général et Hérault Tourisme ont créé un nouveau type d'outil éditorial : la fiche « Rando Hérault ».

Grâce au SIG Rando, l'Hérault dispose d'une base de données spatiale répertoriant les itinéraires soit inscrits au PDIPR, soit agréés par la FFRP. Le Conseil général envisage d'associer les bases de données de SIG Rando et d'Hérault Tourisme afin de promouvoir l'offre de sports nature de tout le département. Ce service permettra à terme :

- D'informer sur les services et les associations à proximité des itinéraires,
- De télécharger des fichiers compatibles avec les GPS de randonnée,
- D'exploiter les récepteurs GPS des smartphones pour que le pratiquant connaisse sa position sur le circuit.

Tout papier ou tout numérique ? comment choisir les évolutions technologiques de demain ?

- **Nicolas DUPUY**, Ingénieur en SIG et chargé de mission sports de nature – CG de l'Ardèche

L'économie touristique de l'Ardèche s'est construite autour des loisirs sportifs de nature :

- Plus de 50 % des clientèles touristiques viennent en Ardèche pour pratiquer une activité de loisirs sportifs de nature,
- Ces activités génèrent 200 millions d'€ de chiffre d'affaires,
- 4 activités phares : la randonnée pédestre, le canoë-kayak, le cyclotourisme et le VTT.

La politique d'édition actuelle (topoguides locaux d'initiative publique et privée, les topoguides départementaux), très classique, commence à vieillir.

Depuis plusieurs années, le Conseil général de l'Ardèche s'est lancé dans une politique sportive innovante :

- Installation d'une CDESI dès 2004,
- Le premier PDESI de France,
- Un des premiers SIG en ligne dédié aux sports de nature : le Géosport,
- 90 % des sites de pratiques référencés, numérisés et géoréférencés,
- un réseau de 700 partenaires, fournisseurs d'informations,

Le Géosport, SIG en ligne, qui s'appuie sur l'API Google Earth permet de visualiser les données sportives, environnementales, foncières et touristiques en 3 D.

Les interactions avec les utilisateurs (authentifiés) sont possibles et permettent de modifier ou d'ajouter, en ligne, des ESI (informations sur support électronique) et de déterminer le niveau de confidentialité des informations.

Parallèlement, une version smartphone est en cours de développement afin que les informations soient consultables depuis un téléphone mobile de type Iphone, Android phone, Windows phone et BlackBerry.

Même si le Géosport reste avant tout, pour le moment, un outil de gestion des ESI, il est prévu, à moyen terme, qu'il puisse intégrer une notion de carte de vigilance prenant en compte, en temps réel, :

- les événements imprévus,
- les activités ponctuelles et périodiques,
- les densités d'activités saisonnières.

Selon Nicolas DUPUY, les clés de la réussite d'une dématérialisation réussie sont :

- la complémentarité entre les topoguides papier et numériques,
- l'utilisation de plateformes mobiles standard,
- la mise en ligne d'une application gratuite avec des contenus d'accroche gratuits,
- le développement de modes collaboratifs :
 - des partenaires fournisseur d'infos,
 - des professionnels visibles qui donnent leur avis d'expert sur un itinéraire,
 - des utilisateurs qui donnent leur avis, notent les balades et partagent leur expérience.

Jean-Philippe PERRUSSON
30-05-2011

Annexe CDESI, PDESI : de quoi parle t'on ?

L'article L.311-3 du Code du sport confie au département le développement maîtrisé des sports de nature. A cette fin, le Conseil général doit :

- instituer une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI).
- élaborer un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

Le Conseil général définit les objectifs de la politique et mobilise les moyens nécessaires. Ce travail s'accompagne d'un partenariat fort avec les acteurs engagés vers ce même but. L'enjeu réside dans la capacité à conjuguer le développement des sports de nature avec :

- l'utilisation et la mutualisation de l'espace,
- la protection de l'environnement,
- l'attractivité du territoire,
- et sa valorisation touristique.